

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-3/02

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BALLOT Jacques

OBJET : Lignes conventionnées : réseau de transport STILL - projet d'avenant.

Ce rapport présente à l'Assemblée départementale un projet d'avenant relatif au fonctionnement du réseau de transport du canton de Nemours. Ce projet prend en compte une adaptation de l'offre mise en place à compter du 1er octobre 2009 afin d'améliorer la qualité de service proposé aux élèves. Le niveau maximal de participation du Département au fonctionnement de ces réseaux serait très légèrement en augmentation de 3 429 €uros.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la convention initiale relative à la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et du Syndicat de Transport du sud Seine-et-Marne du 15 septembre 2009,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

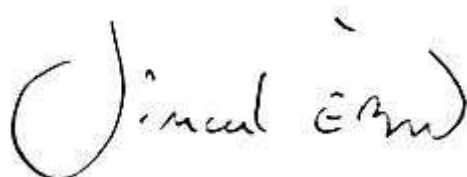
DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant à la « convention du réseau de transport « STILL » Lignes 1 – 18 pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et du Syndicat de Transports du Sud Seine et Marne » du 15 septembre 2009 joint en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ